AMOPA
Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Concours national

# PLAISIR DE DIRE

## Classes de troisième des collèges

2023 – 2024

*Afin de mettre en avant les talents des élèves mais aussi de les révéler, l'AMOPA propose le concours « Plaisir de Dire » aux élèves de troisième. Elle contribue ainsi à développer leur expression orale, aujourd'hui indispensable pour le réussite des examens, mais également pour l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne. Il faut savoir argumenter et exprimer ses opinions pour convaincre.*

### La sélection départementale:

- Chaque collège organise la sélection du candidat qui participera à la confrontation départementale à partir du sujet choisi par la section sur le thème de l'éducation citoyenne
- Les candidats s'expriment seuls pendant 3 minutes. La prestation de l'élève, au format MP4, est adressée à la section départementale de l'AMOPA au plus tard le 24 février 2024 à l'adresse électronique figurant dans l'encadré ci-dessous
- Le jury départemental se réunit pour la sélection du candidat qui participera à la finale nationale.

### La finale nationale:

- Le sujet national, ainsi que l'autorisation de droit à l'image et à la voix à compléter par le parent ou tuteur légal sont communiqués aux sections qui présentent des candidats nationaux le 11 mars 2024, afin qu'il soit transmis à l'établissement scolaire. Les candidats auront 15 jours à partir de cette date pour préparer leur prestation
- L'établissement enregistre la prestation du candidat (3 minutes format MP4) et l'envoie à la section AMOPA entre le 25 mars et le 6 avril 2024 à l'adresse électronique figurant dans l'encadré ci-dessous
- La section AMOPA transmet au siège national l'enregistrement à l'adresse **amopa.courriel@orange.fr** au plus tard le 20 avril 2024 pour la désignation du lauréat national.

Nom et adresse électronique de réception des enregistrements :

Ghyslaine LASBLEIZ
282 rue de la fontaine
60170 CAMBRONNE-LES-RIBÉCOURT

*ghyslaine.lasbleiz@wanadoo.fr*

**Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles . Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2024. Pour tout renseignement complémentaire: amopa.courriel@orange.fr**